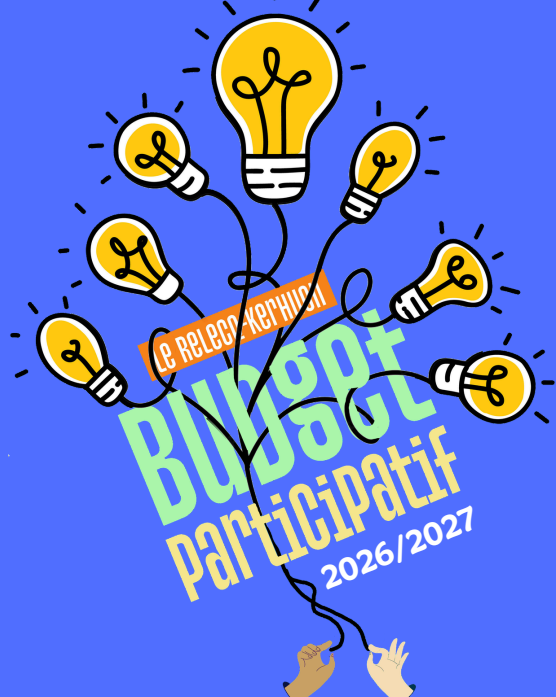




BULLETIN DE VOTE

Votez pour vos projets préférés

Du 24 août au 20 septembre 2026

QUI PEUT VOTER ?

- Habiter au Relecq-Kerhuon
- Etre âgé.e de 12 ans et plus
- Un seul vote autorisé par habitant

OÙ DEPOSER CE FORMULAIRE ?

DANS UNE URNE SITUÉE SOIT :

- A l'accueil de la mairie
- A la médiathèque François Mitterrand
- Dans le hall de la MMA Germain Bournot

Règlement et projets détaillés
consultables sur

<https://participons.lerelecqkerhuon.bzh>

IDENTIFICATION

NOM – PRENOM *(Obligatoire)*

DATE DE NAISSANCE *(Obligatoire)*

____/____/____

ADRESSE *(Obligatoire)*

VOTE

Choisir 3 projets par ordre de préférence (1/2/3) pour le budget Ville (60 000€) et
3 projets par ordre de préférence (1/2/3) pour le budget Brest Métropole (40 000€).

Budget Ville



N°

- ☐ Fresque sur la Mairie
- ☐ Table de ping-pong en accès libre au Parc de Camfrout
- ☐ Aire de jeux proche de la Médiathèque et de l'Astrolabe
- ☐ Espace allaitement à la Médiathèque François Mitterrand
- ☐ Rénovation des terrains de basket
- ☐ Aire de fitness/street workout au Stade Gérard Garnier
- ☐ Ecran de projection à l'école Achille Grandeau
- ☐ Halte en cas de pluie au Parc de Camfrout
- ☐ Cabane à dons

Budget Brest Métropole



N°

- ☐ Aire de jeux pour enfants à la Coulée Verte
- ☐ Abri-vélo au Foirail
- ☐ Aire de convivialité quartier Fleming
- ☐ Table de pique-nique à la Coulée Verte
- ☐ Sécurisation du rond-point de l'école Jules Ferry (Kermadec)
- ☐ Banc Endopank devant la Mairie

LE VOTE PAR CLASSEMENT ET PAR ENVELOPPE SE DÉROULE COMME SUIVANT JUSQU'À ÉPUISEMENT DES BUDGETS:
Le projet classé en 1er = 3 points / Le projet classé en 2ème = 2 points / Le projet classé en 3ème = 1 point

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans un fichier informatisé dans le cadre exclusif de la participation et l'analyse qualitative et quantitative des contributions liées au Budget Participatif du Relecq-Kerhuon. Elles sont conservées pendant une durée d'1 an et sont destinées au service Démocratie Participative. Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la mairie de le Relecq-Kerhuon.